

SOMMAIRE

- GROS PLAN SUR...
L'EXERCICE DES DROITS
DE VOTE.....p. 1
- VOTRE INVESTISSEMENT FAIT
TOUTE LA DIFFÉRENCE !
Le dialogue avec
Suncor se poursuit dans
la bonne direction.....p. 2
- Des progrès notables pour
le géant Bombardierp. 2
- L'ACTUALITÉ ISR SOUS
LA LOUPE
L'huile de palme :
un enjeu méconnup. 3
- Une avancée de taille
dans la reconnaissance
des droits des peuples
autochtones.....p. 4

GROS PLAN SUR... L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

PARCE QUE CHAQUE VOTE COMPTE !

Dans le cadre de son processus d'évolution annuel, la **politique d'exercice des droits de vote de Fonds Desjardins** a connu des modifications prenant effet le 1^{er} février 2011. Rappelons que l'exercice des droits de vote, le dialogue et le dépôt de propositions d'actionnaire sont les trois outils dont dispose Fonds Desjardins pour susciter le changement au sein des entreprises.

EN QUOI CONSISTE CETTE POLITIQUE ?

La présente politique repose sur les positions que prend Fonds Desjardins lorsque vient le temps de voter, au nom de tous les détenteurs, aux assemblées des entreprises dont les titres sont compris dans ses fonds. Les sujets soumis au vote lors des assemblées des entreprises (assemblées annuelles ou spéciales) peuvent être d'ordre environnemental, social ou financier, ou liés à la gouvernance de l'entreprise.

Une politique d'exercice de droit de vote est un formidable levier de changement au sein des entreprises. C'est pourquoi Fonds Desjardins ne rate jamais une occasion de voter. Ainsi, entre le 1^{er} juillet 2009 et le 30 juin 2010, Fonds Desjardins a enregistré plus de 12 447 votes.

EN QUOI CONSISTENT CES CHANGEMENTS ?

Ces quelques changements sont d'une grande importance. En effet, ils concernent le conseil d'administration et la rémunération des dirigeants : dorénavant, Fonds Desjardins votera contre les candidatures des administrateurs si elles sont présentées en bloc et contre les options d'achat d'actions, sauf dans les cas d'exception (notamment pour les entreprises en démarrage et à petite capitalisation, et ce, à certaines conditions).

Vous souhaitez en savoir plus ? Consultez la nouvelle **politique d'exercice des droits de vote de Fonds Desjardins**.



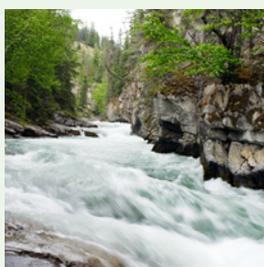


VOTRE INVESTISSEMENT FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE !



Cette rubrique présente les derniers progrès accomplis par les entreprises comprises dans le Fonds Desjardins Environnement ou les portefeuilles SociéTerre. Ces avancées ont été possibles grâce au programme d'engagement des entreprises de notre partenaire **Placements NEI** qui vise à inciter ces dernières à adopter de meilleures pratiques sur les plans environnemental, social et de gouvernance (ESG).

LE DIALOGUE AVEC SUNCOR SE POURSUIT DANS LA BONNE DIRECTION



L'an dernier, notre partenaire Placements NEI a obtenu de Suncor l'engagement que la société divulguerait ses prévisions quant aux coûts des émissions de carbone dans tout projet futur et aux émissions anticipées de gaz à effet de serre pour chaque projet. Ces progrès en matière de divulgation permettent aux investisseurs de mieux estimer l'exposition de la société aux risques liés aux changements climatiques.

Cette année, l'objectif des discussions avec Suncor est d'obtenir une garantie de protection des sources d'eau contre les effets du développement de l'exploitation des sables bitumineux, une garantie qui s'accompagnerait d'une surveillance hydrique rigoureuse et indépendante. Effectivement, l'entreprise continue de compter sur le Regional Aquatic Monitoring Program (RAMP), l'organisme de surveillance de la rivière Athabasca, lequel suscite des critiques de la part de sources crédibles. Placements NEI a également pressé Suncor de faire preuve d'une transparence accrue auprès des investisseurs quant à la façon dont elle prévoit financer la récupération des résidus, de même que de leadership en s'écartant des positions de son partenaire RAMP.

DES PROGRÈS NOTABLES POUR LE GÉANT BOMBARDIER



En 2005, Bombardier a pris part à un projet de construction de ligne de train à grande vitesse reliant la Chine et le Tibet. Les risques de non-respect des droits de la personne pour les populations présentes sur le trajet de la ligne étaient élevés. C'est pourquoi, notre partenaire Placements NEI a demandé à la société d'adopter une politique des droits de la personne relative à ses activités et d'adhérer au Pacte mondial des Nations Unies. En 2008, le leader québécois a répondu à cette requête en dévoilant son nouveau code de bonne conduite pour ses fournisseurs et en devenant signataire de ce pacte. Par cet

engagement, Bombardier accepte d'aligner ses opérations et ses stratégies sur **dix principes** universellement acceptés touchant les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Maintenant que le code de bonne conduite de Bombardier a été très largement adopté par ses fournisseurs et que l'entreprise a mis en place une surveillance continue de leur bonne adhésion, la suite du dialogue avec l'entreprise touchera son exposition à un approvisionnement en matériaux provenant de zones de conflit, notamment la République démocratique du Congo.

L'ACTUALITÉ ISR SOUS LA LOUPE

L'HUILE DE PALME : UN ENJEU MÉCONNU



Qu'est-ce que la crème glacée, l'éthanol et une bouteille de shampooing ont en commun? Il est fort probable que tous ces produits contiennent de l'huile de palme.

L'huile de palme est une huile végétale provenant du palmier à huile, qui est principalement cultivé sur de grandes plantations en Indonésie, en Malaisie et au Brésil. Récemment, la demande pour l'huile de palme a augmenté de façon significative: elle est utilisée non seulement dans de nombreux produits de soins personnels, mais aussi dans des aliments (comme substitut des gras trans) et comme biocarburant dans les moteurs à combustion.

Pour satisfaire la demande mondiale, de vastes étendues de forêts tropicales et de tourbières sont déboisées (souvent par le feu) et remplacées par de grandes plantations de palmiers. Les résultats de cette déforestation sont la perte de l'habitat faunique et l'augmentation significative des émissions de gaz à effet de serre. Les communautés locales sont également touchées par la perte d'accès au bois (pour la construction de logements) et aux sources d'approvisionnement en eau (pour les cultures et le bétail).

Les répercussions de la demande croissante d'huile de palme sont de plus en plus inquiétantes. Nous devons veiller à ce que les avantages potentiels de l'utilisation de l'huile de palme ne soient pas surpassés par les désavantages liés à la destruction qu'entraînerait sa production. Aussi, notre partenaire Placements NEI appuie des initiatives qui prônent la responsabilité de l'acheteur d'huile de palme dans le choix de ses fournisseurs responsables, entre autres des initiatives telles que le « **Palm Oil Buyers' Scorecard** » du World Wildlife Fund et le « **Forest Footprint Disclosure Project** », un projet de prise en compte de l'impact des



entreprises sur les forêts. Placements NEI a également entamé des discussions avec les producteurs d'huile de palme par l'entremise d'une collaboration avec certains signataires des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU.

De plus en plus, cet important enjeu qu'est l'huile de palme fait grand bruit. Nous sommes particulièrement heureux d'apprendre que Nestlé et Unilever viennent de s'engager publiquement à s'approvisionner en huile de palme provenant uniquement de plantations dites durables, et ce, d'ici 2015.

« Nous devons veiller à ce que les avantages potentiels de l'utilisation de l'huile de palme ne soient pas surpassés par les désavantages liés à la destruction qu'entraînerait sa production. »

UNE AVANCÉE DE TAILLE DANS LA RECONNAISSANCE DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES



Depuis 2006, notre partenaire Placements NEI influence le débat entourant le consentement libre préalable et éclairé (CLPE) des peuples autochtones, également soutenu par la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**. Ce principe prône une reconnaissance du droit à l'autodétermination des peuples autochtones, de même que de leurs droits territoriaux et leur souveraineté. Ainsi, pour tout projet industriel amorcé sur des territoires autochtones, l'entreprise responsable devrait obtenir le CLPE, et ce, non seulement pour des raisons de respect, mais aussi afin d'atténuer les risques extrafinanciers pour l'entreprise.



Ce débat a toujours soulevé une vive opposition de la part des entreprises d'extraction engagées dans les discussions. Grâce à la persévérance des collectivités, des chefs et des Nations autochtones (avec la collaboration, entre autres, d'investisseurs responsables, comme notre partenaire Placements NEI), le CLPE devient enfin réalité. Les quatre pays qui s'étaient opposés à la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones** (qui fait explicitement allusion au CLPE) ont changé leur fusil d'épaule, le Canada et les États-Unis étant les derniers signataires. Les banques et les institutions financières internationales, qui refusaient d'employer le mot « consentement » lors des discussions, demandent aujourd'hui aux entreprises de fournir la preuve qu'elles ont tenté d'obtenir, voire obtenu, le CLPE, afin de satisfaire aux exigences financières.

Soulignons les progrès de plusieurs sociétés dont le titre est compris dans nos portefeuilles SociéTerre: Talisman Energy s'efforce dorénavant d'intégrer les principes du CLPE dans ses activités. En outre, à la suite des demandes de Placements NEI, TD et RBC ont intégré le CLPE à leurs politiques de prêt, exigeant maintenant de leurs entreprises clientes des preuves de leur soutien au CLPE lorsqu'elles présentent des demandes de financement de projets d'envergure.

Placements NEI espère poursuivre sur sa lancée en 2011, notamment en établissant des normes relatives au CLPE dans la forêt boréale canadienne, le tout en collaboration avec le **Conseil principal de la forêt boréale**.

Pour en savoir plus sur l'ISR et les portefeuilles SociéTerre, consultez votre conseiller de Desjardins ou la section ISR de fondsdessjardins.com.

Nous avons à cœur de connaître vos interrogations et commentaires sur l'investissement socialement responsable. Écrivez-nous à isr@desjardins.com.

Les Fonds Desjardins sont offerts par Desjardins Cabinet de services financiers inc., une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins. Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif et l'utilisation d'un service de répartition d'actifs peuvent donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié des Fonds Desjardins dans lequel le service de répartition d'actifs investit avant de faire un placement. Portefeuilles SociéTerre – Fonds Desjardins^{MC} est une marque de commerce propriété de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Placements NEI est une marque déposée et une marque de commerce appartenant à Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.

